



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. DUBUS	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration à	Mme DESTOUESSE
M. AJA	procuration à	Mme NOGARO
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

#### ABSENTS EXCUSÉS

Mme MONTAUCET

#### ABSENTS :

M. POULAERT

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 31

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

### Procès verbal de la séance du 27 juin 2019

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

**Vote : 31**

Pour : 29

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** le procès verbal de la séance du 27 juin 2019

### 2019-09-096-DAP – Débat relatif au projet d'aménagement et de développement durables – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Seignanx

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

**Le Conseil municipal,**

**PRESENTE** le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi du Seignanx,

**OUVRE** le débat sur ce sujet,

Après débat,

**PREND** acte de la tenue du débat relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Seignanx en cours d'élaboration.

### 2019-09-097-CAB – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Seignanx

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

**Vote: 31**

Pour: 31

**Le Conseil municipal,**

**EMET** un avis **FAVORABLE** à la modification des statuts de la Communauté de communes du Seignanx, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**PORTE** l'exigence que le transfert de la compétence « Assainissement des eaux usées » ne se traduise pas par une hausse de la facture des ménages Ondrais et Tarnosiens,

**PORTE** l'exigence de la réalisation d'un équipement aquatique qui n'entraîne pas une nouvelle hausse de la fiscalité sur les ménages, et qui prenne en compte une baisse du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

**PORTE** l'exigence de la réalisation d'un équipement aquatique qui n'entraîne pas une baisse de l'Attribution de Compensation aux communes,

**PORTE** l'exigence de la réalisation d'un équipement aquatique qui s'inscrive dans la politique de développement durable initiée par la Ville de Tarnos, et qui soit, avant tout, destiné à l'apprentissage de la natation,

**PORTE** l'exigence que toutes les personnes inscrites sur les listes électorales des 8 communes du ressort de la Communauté de communes du Seignanx puissent donner leur avis sur le dimensionnement de l'équipement et son lieu d'implantation à Tarnos, par l'organisation d'une consultation.

**2019-09-098-DGS – Acquisition auprès de M. Blanc – Désignation d'un notaire**

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

**Vote: 31**

Pour: 31

**Le Conseil municipal,**

**DÉSIGNE** Maître DUPOUY, notaire à BIARRITZ(64), 1 avenue de Tamanès, pour dresser l'acte d'acquisition avec Monsieur BLANC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document concernant cette transaction.

**DIT** que l'intégralité des frais d'acte et des documents annexes sera prise en charge par la Commune.

**DIT** que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense seront prévues au budget.

**2019-09-099-DGS – Lotissement Pierre Sémard – Cession de terrain à la société Abiatrans**

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

**Vote: 31**

Pour: 27

Abstention ; 4 (Mmes Faure et Delavenne et MM. Roblès et CLaverie)

**Le Conseil municipal,**

**DÉCIDE** de céder à la Société ABIATRANS ou toute autre personne s'y substituant la parcelle cadastrée AM n°0839p d'une superficie 1 278m<sup>2</sup> et le bâtiment s'y trouvant

**DIT** que cette cession sera consentie moyennant le prix de 221 000 € (deux cent vingt et un mille euros), dont le paiement sera échelonné comme suit:

- à la signature de l'acte en 2019: 3 000€

- janvier 2020: 3 000€

- mai 2020: 3 000€
- septembre 2020: 22 000€
- septembre 2021: 22 000€
- septembre 2022: 22 000€
- septembre 2023: 22 000€
- septembre 2024: 124 000€

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document afférent à cette transaction.

**2019-09-100-DEEJ – Règlements intérieurs des crèches et micro-crèche de Tarnos**

Sur le rapport présenté par Madame Baulon, Maire adjointe

**Vote: 31**

Pour: 29

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

**Le Conseil municipal,**

**ADOpte** les règlements intérieurs de la crèche « Les Petits Matelots », de la micro-crèche « Les Moussaillons » et de la crèche « Antoine de St-Exupéry ».

**2019-09-101-DEEJ – Convention intervenants extérieurs**

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

**Vote: 31**

Pour: 31

**Le Conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer pour l'année scolaire 2019/2020 les conventions cadre avec l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Landes, qui précisent les modalités d'interventions des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

**2019-09-102-DVCS – Demande de subvention au Conseil départemental des Landes pour la semaine olympique et paralympique 2020**

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

**Vote: 31**

Pour: 31

**Le Conseil municipal,**

**SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental des Landes

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents futurs afférents à la demande de subvention.

**2019-09-103-DAP – Convention de répartition financière avec la Communauté de Communes du Seignanx pour l'aménagement de la rue du 19 mars 1962 à Tarnos – Tranche 2**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

**Vote: 31**

**Pour: 31**

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** la convention jointe fixant la répartition financière de cette opération comme suit:

- Part Communauté de Communes du Seignanx = 198 388,65 € HT
- Part Commune = 171 561,19 € HT

**APPROUVE** le plan de participation de la ville de Tarnos ci-après:

- après lancement des travaux, la somme de 85 780,60 € (soit 50 % du montant estimé des dépenses)
- 3 mois après la fin des travaux, le solde défini par le Détail Global Définitif (DGD) des travaux

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**2019-09-104-DR/CP – Groupement de commandes pour la passation du marché de travaux de la rue Georges Lassalle constitué par la Communauté d'Agglomérations Pays Basque, le SYDEC et les villes de Tarnos et Boucau**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

**Vote: 31**

**Pour: 31**

**Le Conseil municipal,**

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes constitué par la co-maitrise d'ouvrage Communauté d'Agglomération Pays Basque / SYDEC et les Villes de Tarnos et Boucau pour la passation du marché de travaux concernant la rue Georges Lassalle,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution du groupement de commandes

**2019-09-105-DAP – Enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un centre de récupération de métaux et de dépollution de véhicules hors d'usage à Saint-Martin-de-Seignanx présentée par la société Phenix Recyclage**

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

**Vote: 31**

Pour: 31

**Le Conseil municipal,**

**EMET** un avis défavorable sur la demande d'autorisation.

**DEMANDE** au pétitionnaire la mise en œuvre des moyens adaptés (dispositifs complémentaires de traitement des eaux, mesures complémentaires d'évitement/réductions, ...) permettant le respect des objectifs de qualité de rejet des eaux dans le milieu aquatique.

**DEMANDE** au pétitionnaire que des mesures soient prises en matière de défense incendie et en matière de récupération des eaux et des mousses utilisées dans le cadre de la défense incendie

**2019-09-106-DAP – Consultation pour la validation du Plan Inter-Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies 2019-2029 de Dordogne, de Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne**

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

**Vote: 31**

Pour: 31

**Le Conseil municipal,**

**EMET** un avis favorable sur le projet de Plan Inter-Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PIDPFCI) 2019-2029.

**2019-09-107-DR/RH – Créations et modifications de postes**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

**Vote: 31**

Pour: 31

**Le Conseil municipal,**

**DECIDE** de modifier le temps de travail d'un poste permanent à temps non complet comme suit:

<b>Catégorie</b>	<b>Filière</b>	<b>Grades</b>	<b>Poste initial</b>	<b>Modification temps de travail</b>
Catégorie C	Technique	Adjoint technique	25h	25h30

**DIT** que cette modification de temps de travail concerne un poste permanent affecté au service Entretien des Locaux et Restaurants Scolaires et fait suite à la pérennisation d'heures complémentaires effectuées les années précédentes.

**INDIQUE** que dans le cadre d'une réflexion globale sur ce même service pour la rentrée 2019-2020 et au regard des mouvements de personnel à intervenir (départs à la retraite) et de la réorganisation horaire sur certains sites, deux autres postes permanents à temps non complet vont être modifiés. Cependant l'augmentation de la durée hebdomadaire excédant 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi, l'avis préalable du Comité Technique est obligatoire. Ces modifications feront donc l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil municipal suite à l'avis du Comité Technique.

**DECIDE** de créer les postes permanents suivants dans le cadre de recrutements à venir :

Catégorie	Filière	Emploi	Motif de création du poste	Grades de recrutement possibles	Quotité de travail
Catégorie A	Médico Sociale	Coordinatrice Petite Enfance	Mutation externe	Puéricultrice de cl normale Puéricultrice de cl supérieure	Temps complet

Cette création de poste est réalisée à effectif constant. L'agent occupant ce poste appartient aujourd'hui au cadre d'emplois des cadres de santé. Le recrutement étant ouvert sur le cadre d'emplois des puéricultrices, il convient de prévoir les différents grades de recrutement possibles.

Catégorie	Filière	Emploi	Motif de création du poste	Grades de recrutement possibles	Quotité de travail
Catégorie C	Technique	Agent de propreté urbaine	Départ à la retraite	Adjoint technique	Temps complet
		Agent d'entretien	Départ à la retraite	Adjoint technique	Temps complet

Ces créations de poste sont réalisées à effectif constant. Les agents qui occupaient précédemment ce poste étaient sur des grades d'avancement. Les recrutements sont ouverts sur le cadre d'emplois des adjoints techniques, il convient ainsi de prévoir les différents grades de recrutement possibles.

**DIT** que les grades non concernés par le recrutement et ne correspondant pas à des réels postes vacants seront supprimés dans le courant de l'année après avis du Comité Technique. Il est précisé que ces emplois pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée

pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme d'une année, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

**ADOPTÉ** la modification du tableau des emplois 2019 ainsi proposée.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2019 au chapitre prévu à cet effet. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

**2019-09-108-DR/RH – Mise à disposition d'un agent municipal**

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

**Vote: 31**

Pour: 31

**Le Conseil municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci jointe avec la Ville de DAX

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville de TARNOS

*M. le Maire lève la séance à 22h00*

Tarnos, le 18 septembre 2019



Le Maire,

Jean-Marc LESPADÉ